

L'agrément est enfin arrivé !
Après plus de trois mois d'attente et malgré les rumeurs qui agitaient l'Institution, les ministères ont agréé le 20 mars, l'accord relatif à la classification, au système de rémunération et au déroulement de carrière au sein des organismes de Sécurité sociale.

Cette validation marque une étape essentielle dans l'application des nouvelles mesures qui permettront une meilleure reconnaissance des compétences et une évolution plus juste pour toutes et tous.

La CFDT, pleinement engagée dans ce processus, veillera à ce que chaque salarié·e bénéficie pleinement des avancées obtenues.

Découvrez les prochaines étapes et les garanties mises en place pour vous.



Calendrier de mise en oeuvre



Attribution de la garantie minimale de 3 points à l'ensemble des salarié.e.s avec effet rétroactif au 1er janvier 2024 qui se fera idéalement sur la paie d'avril, et au plus tard sur celle de mai,



Transposition de la classification au 1er juin 2025, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025,



A l'issue de la transposition, ouverture d'une période d'analyse des parcours professionnels supplémentaires, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025,



Application du différentiel sur la valeur des pas de compétence, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025,



Au 1er janvier 2026 :

→ **Transformation en points du complément Ségur et Laforcade,**

→ **Mise en application de la garantie minimale d'évolution.**



Un outil CFDT pour vous accompagner !

La CFDT met à votre disposition un simulateur de mise en œuvre de la classification, accompagné d'un mode d'emploi. Mais attention ! Le simulateur ne fait pas tout... Chaque situation est unique, et seule une analyse approfondie peut garantir vos droits. N'hésitez pas à vous rapprocher des équipes CFDT.



Vous pouvez les télécharger en cliquant [ICI](#).

Avec la CFDT, assurons ensemble une application équitable et transparente de la nouvelle classification !



**Flashez
pour plus
d'info CFDT**

Retrouvez-nous sur :



**Je souhaite
adhérer**